

AFIN DE PASSER D'UN À «UN ORDRE SOCIAL OUVERT»

Smaïl Goumeziane : «Il faut de toute urgence mettre un terme à la logique rentière»

Le maintien du statu quo autoritaire revient à condamner l'Algérie à demeurer prisonnière du mal-développement. L'autoritarisme n'explique pas nécessairement à lui seul le mal-développement mais «l'autoritarisme rentier» si, analyse l'économiste et ancien ministre, Smaïl Goumeziane, invité des Débats d'El Watan. Le coût déjà élevé du choix imposé du mariage d'un régime autoritaire et d'une économie rentière risque avec son maintien d'avoir des conséquences plus désastreuses pour les générations futures. «Alors que la génération de la guerre d'indépendance s'est sacrifiée, avec le brillant résultat qu'on lui reconnaît : la libération du pays, ce sont trois générations d'Algériennes et d'Algériens qui ont été sacrifiées : celle des années suivants l'indépendance, celle des années 1980, celle plus jeune des années 2000. Toute la différence est là», note M. Goumeziane. Ce sacrifice a bien eu un coût économique aux retombées dévastatrices sur la société algérienne. «L'autoritarisme rentier a conduit au mal-développement et s'est traduit par un coût économique insupportable : il a coûté très cher en remboursement d'une dette extérieure colossale plus ou moins légitime, il a coûté très cher lorsque, à défaut d'une véritable restructuration, il a fallu soutenir à bout de bras et à coups d'injections financières massives, répétitives et sans contreparties, les entreprises du secteur public, symbole d'un secteur industriel en phase d'implosion. Il a aussi coûté très cher quand il a favorisé (et favorisé encore) la fuite de capitaux pour environ 1,5 milliard de dollars par an, sans compter les prébendes plus ou moins mises au jour par les scandales politico-financiers touchant de façon récurrente plusieurs secteurs de l'économie nationale. Il a coûté très cher dans les années 1990, lorsque l'ajustement structurel et l'ouverture débridée et leurs effets, conjugués à la tragédie terroriste, ont provoqué la perte de ressources humaines estimées à plusieurs centaines de milliers, ou leur exode au profit de l'Europe, du Canada et de bien d'autres contrées», recense le conférencier. Smaïl Goumeziane soutient que l'autoritarisme à lui seul n'explique pas le mal-développement, puisque des pays comme la Turquie, la Corée du Sud et la Chine ont pu, malgré le caractère autoritaire de leurs régimes, construire des économies viables. La différence avec l'Algérie, qui est à la fois un régime autoritaire et rentier, est que ces Etats ont opté pour des économies productives et non rentières.

MÊME SONATRACH PEINE À DEVENIR UN GÉANT DANS SON DOMAINE D'ACTIVITÉ

«Un régime autoritaire peut se combiner à un système économique productif ou à un système économique rentier. Quand il se combine à un système rentier, il conduit inéluctablement au mal-développement. Inversement, tout système économique rentier a besoin, pour exister et se perpétuer, d'un régime autoritaire. C'est pourquoi on ne connaît pas de système démocratique rentier, c'est-à-dire dont l'économie, et au-delà de la société, est globalement et librement soumise à la logique rentière. Et quand le régime autoritaire s'appuie sur un système productif, il peut, sous certaines conditions historiques, politiques et sociales, conduire au développement et à la démocratie. Pour ces raisons, on peut, sans hésitation, indiquer que dans les pays qui ont connu un régime autoritaire comme la Corée du Sud et la Turquie, la transition du régime autoritaire vers un régime démocratique n'a été possible, selon les conditions historiques de chacun et sans violence extrême, que parce que le système économique était productif et non rentier», explique le conférencier. Il indique en outre que les éco-



Smaïl Goumeziane, ancien ministre

nomies gouvernées par un régime autoritaire seraient moins performantes et plus vulnérables aux chocs et crises internes et externes. «L'explication en serait que la liberté politique et la liberté économique allant plus ou moins nécessairement de pair, ignorer l'une ou l'autre fragiliseraient tout régime basé sur un "ordre social fermé"... Un pays politiquement fermé, dominé par un parti unique, ou s'appuyant sur des ersatz de partis plus ou moins instrumentalisés et marginalisés, et dans lequel il n'y a pas d'élections libres, de liberté d'association, de liberté d'opinion, de liberté d'entreprendre serait un pays où l'économie serait inévitablement verrouillée par des pratiques de "rent seeking" ou recherche de rentes, entretenues et favorisées par le développement plus ou moins systémique de la corruption sous toutes ses formes», note M. Goumeziane, en précisant que «dès lors qu'il n'y a pas de véritable concurrence politique, et encore moins d'alternance, les rentes dominent tous les autres revenus, ce qui annihile toute concurrence économique réelle et donc tout développement». Et de s'interroger : «Est-il normal, pour un pays pétrolier comme l'Algérie, de disposer d'un revenu

moyen par habitant de quelque 7200 dollars quand un pays comme la Corée du Sud, ne disposant d'aucune ressource pétrolière, et aussi pauvre que l'Algérie en 1962, caracole aujourd'hui avec un revenu moyen par habitant de l'ordre de 27 000 dollars ? Est-il normal que la Chine ait multiplié ses revenus par trois en 20 ans quand l'Algérie ne les a multipliés que par 1,7 malgré l'embellie pétrolière ?» Smaïl Goumeziane estime que même dans le secteur pétrolier, principale ressource, si ce n'est l'unique, de l'Algérie on est loin de réaliser de grandes performances. Comparant Sonatrach aux deux géants mondiaux que sont Total et Samsung évoluant dans des systèmes différents, M. Goumeziane estime que la compagnie nationale d'hydrocarbures n'a pas pu diversifier ses activités dans son propre espace et peine à devenir un géant économique au niveau national, encore moins à l'international. «Monopole par branche et faire-valoir financier oblige, par sa soumission au système rentier, même dans son propre secteur d'activité. Ce qui a conduit à la surexploitation des gisements et à la concentration de la recherche-développement sur le pétrole

et le gaz. D'autant que depuis quelques années maintenant, la production de brut de Sonatrach ne représente plus que 50% de la production du brut du pays. Le reste étant le fait des sociétés internationales intervenant en Algérie...» L'économiste considère que «le système rentier est un système de régulation liberticide...».

«IL EST IMPÉRATIF D'ENVISAGER DES ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES»

La combinaison autoritarisme et système rentier est à la base, estime le conférencier, à la fois du mal-développement, de la crise politique et de la difficulté de sortir pacifiquement, démocratiquement et rapidement du gouffre. Pour en sortir, M. Goumeziane considère qu'«aucun statu quo ne fera l'affaire». «Le discours de ceux qui veulent maintenir le statu quo est au mieux celui du "tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes".» Un discours de plus en plus difficile à tenir face à la réalité. D'autres partisans du statu quo reconnaissent donc «que tout va mal, mais qu'il faut, quitte à procéder à quelques ravalements de façade, maintenir le cap car il n'y a pas d'alternative (sous entendu au système en place)». Or, le statu quo signifierait tout simplement la poursuite de la logique rentière à l'origine de tous les maux de la société algérienne. Pour le conférencier, il est impératif de «modifier en profondeur les choses et d'envisager des alternatives politiques et économiques, de façon pacifique et démocratique, afin de passer d'un «ordre social fermé» à un «ordre social ouvert». Il faut donc, et de toute urgence, mettre un terme à cette logique rentière qui préside depuis trop longtemps au fonctionnement chaotique du système économique et politique national. Et pour cela mobiliser, au-delà des sempiternelles échéances électorales, et où qu'elles se trouvent – dans la société, dans les organisations économiques et syndicales, dans les partis politiques et dans les institutions de la république –, toutes les forces vives de la nation soucieuses de réhabiliter l'économie productive nationale dans le respect des libertés de chacun et de tous». **N. Bouaricha**

POSSIBILITÉ D'IMMATRICULATION 2014

CORSA Enjoy 1.2 Ess à

1 250 000 DATTIC

Taxe véhicule neuf incluse

LES OFFRES OPEL SE POURSUIVENT

CORSA, LAISSEZ-LA VOUS SURPRENDRE.

- ☑ ABS avec aide au freinage d'urgence
- ☑ Airbags conducteur et passager
- ☑ Direction assistée
- ☑ Vitres avant électriques
- ☑ Climatisation

- ☑ Siège conducteur réglable en hauteur
- ☑ Rétroviseurs à réglage électriques
- ☑ Radio CD MP3 / Bluetooth
- ☑ Indicateur de changement de vitesse
- ☑ Verrouillage centralisé avec télécommande

3

ans de garantie et 3 assistance ou 100 000 km

Information Réseau Opel :

021 98 00 12



RÉFORMATEURS VS GARDIENS DU SYSTÈME

■ Le seul moment où il y a eu une tentative de rompre la chaîne de production de l'autoritarisme et la corruption, c'était «au temps du gouvernement de réformateurs» de Mouloud Hamrouche, estime Mohammed Hachemaoui. «Le gouvernement conduit par le groupe des réformateurs Mouloud Hamrouche et Ghazi Hidouci, entre 1989 et 1991, comprend qu'il n'y aura pas de réforme économique possible sans une sortie du régime autoritaire», rappelle-t-il. Une démarche politique comprend : l'adoption par référendum, quatre mois après les émeutes d'Octobre 1988, d'une Constitution qui consacre les principes de l'Etat de droit ; l'institutionnalisation de l'indépendance de la Banque d'Algérie à travers, entre autres, la gestion autonome des transactions sur les capitaux ; la mise en œuvre de l'autonomie des entreprises publiques vis-à-vis des tutelles ministérielles ; la suppression des monopoles d'importation ; la création de l'Observatoire du commerce extérieur ; la tentative d'auditer les comptes de Sonatrach par des organismes internationaux ; le contournement de la police politique dans la nomination aux hautes fonctions publiques. «Les réformes opèrent une rupture radicale avec l'économie politique du système», selon le politologue. En s'attaquant aux leviers de la corruption politique, ces mesures suscitent l'hostilité des maîtres du système. «Ces derniers parviennent, par le truchement de la dirty tricks politics (sales ruses) et l'intervention, derechef, de l'armée en juin 1991, à faire échec à l'entreprise de sortie des arrangements institutionnels liant autoritarisme et corruption systémique», indique-t-il. «L'avortement de la réforme du système de rente et de corruption, en juin 1991, ouvre le champ à un nouveau contexte institutionnel, marqué nolens volens par la restauration prétorienne, la privatisation de la violence, le collapsus institutionnel et la généralisation de la corruption», résume Mohammed Hachemaoui.

CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES

■ Le pays en paie un prix très élevé. La corruption politique ne préside pas seulement à la distribution des ressources mais aussi, exerce d'influence aidant, à l'implémentation des programmes de développement. «La corruption systémique qui gangrène les marchés publics préside au choix des opérateurs économiques étrangers, le montage de consortiums et autres joint-ventures permettant, via la surfacturation des intrants, l'évasion de capitaux», dénonce M. Hachemaoui. Celle-ci est «estimée par un récent rapport (décembre 2011) de Global Finance Integrity à 18 milliards de dollars entre 2000 et 2009 : affaires BRC, autoroute Est-Ouest, etc.», indique-t-il. La corruption politique «oriente l'investissement public vers les secteurs qui génèrent le plus de bénéfices de corruption, tels les travaux publics, l'armement», ajoute l'orateur. Autres conséquences dévastatrices, la corruption génère «le mal-développement, profite à une minorité au détriment de la majorité, exacerbe le ressentiment des laissés-pour-compte et creuse le déficit de confiance de la population envers le gouvernement. Voilà pourquoi la distribution de la rente échoue à acheter l'assentiment populaire», énumère Mohammed Hachemaoui. Pis encore, «la corruption accroît la fragmentation et contribue à saper la confiance sociale. D'où la faiblesse du capital social qui se définit comme une confiance généralisée sans laquelle il ne peut y avoir ni entreprise citoyenne ni mouvement social.

H. O.

MOHAMMED HACHEMAOUI DÉTRICOTE LE PHÉNOMÈNE De la génétique de la corruption

A l'origine, c'était la corruption. Ce phénomène qui a fini par «achever de coloniser l'Etat algérien» n'est pas un accident de l'histoire mais «un processus mis en place dès la fondation» de l'ordre autoritaire algérien au lendemain de l'indépendance, a grondé le politologue Mohammed Hachemaoui, lors de son intervention aux Débats d'El Watan sous le thème annonciateur «Algérie : corruption du système ou système de corruption ?» Professeur à l'université Paris 8, Hachemaoui, qui s'est intéressé longtemps à ce phénomène, s'est attelé à démontrer comment la corruption est consubstantiellement liée à l'autoritarisme. Il a assuré que «la corruption systémique n'est pas, telle la foudre, un phénomène qui frappe une communauté politique de l'extérieur et par surprise, mais c'est un processus par lequel des groupes et des individus exercent, en vue d'obtenir un gain privé, de l'influence à l'intérieur d'un système de gouvernement». Elle est «enchâssée» dans les processus politiques et économiques qui, selon l'orateur, posent toute une série de questions fondamentales des rapports entre pouvoir et richesse, public et privé. «Quelles sont les opportunités politiques et économiques disponibles dans une communauté politique et qui les met en œuvre ? Comment les individus et les groupes acquièrent, utilisent et échangent la richesse et le pouvoir ? Comment les arrangements institutionnels et les intérêts en compétition influencent-ils les processus d'accumulation de pouvoir et de richesse ? Les institutions de l'Etat sont-elles à l'abri ou au service des groupes d'intérêts privés ? Quels sont les liens entre, d'un côté, le type de régime, l'économie politique et la force ou faiblesse des institutions (de l'Etat et de la société civile) et, de l'autre, les symptômes de corruption qui se déploient dans les communautés politiques ?» Des interrogations – sous forme d'affirmations – qui montrent l'enchaînement mortifère entre «l'autoritarisme et la corruption politique».

CORRUPTION DES FACTIONS, DES TYCOONS ET DES OLIGARQUES ?

Remplaçant ce fléau dans une perspective historique, Mohammed Hachemaoui a retracé les différentes périodes politiques, de l'indépendance à nos jours, en commençant par ce qu'il appelle «la corruption des factions» qui trouve son origine dans «la nationalisation des intérêts étrangers et l'appropriation du parc de logements et de biens immobiliers colonial qui fournit aux prétoriens, qui contrôlent les principaux ministères de souveraineté, un précieux butin de guerre. Les mouvements de fonds et de biens que rend possible l'appropriation du patrimoine colonial d'une part, la réorganisation étatique des circuits financiers et commerciaux qu'implique la 'nationalisation' d'actifs internes et externes, de l'autre, permettent, par le patronage et l'influence, d'opérer le premier transfert de richesses de l'Algérie indépendante. L'opération de répartition des prébendes, qui dure jusqu'au début des années 1970, est sous le contrôle des services de la police politique. L'octroi discrétion-



Mohammed Hachemaoui, politologue

naire de privilèges et le flux croissant de l'investissement de l'Etat démiurge offrant, à partir du boom pétrolier des années 1970, des marchés publics et des circuits d'enrichissement protégés». Craignant des putschs, le colonel Boumediène, arrivé au pouvoir suite un coup d'Etat, a «cédé aux chefs des Régions militaires, alliés sans lesquels il n'aurait pu ni mener à bien ses coups de force successifs d'août 1962 et juin 1965 ni survivre aux tentatives de putsch et de rébellion, des fiefs et des niches d'enrichissement en 'dédommagement' de la monopolisation grandissante du pouvoir réel», poursuit M. Hachemaoui, qui définit cette phase comme «inaugurale de la state-building». Vient ensuite la période de la corruption de «patronage» où «les clients cooptés qui obtiennent, à bas prix, droits d'acquisition et concessions, forment le premier noyau du secteur privé». Cette caste est constituée pour l'essentiel, d'après le conférencier, «d'anciens chefs maquisards, seigneurs de guerre, marchands d'armes et/ou leurs parentèles respectives. Ces derniers sont ainsi dotés de capitaux et incités, en violation de la doctrine officielle du régime 'socialiste' à s'enrichir dans le privé. La corruption politique concerne, aussi, l'élite militaire en place». La passation de pouvoir après la mort de Boumediène «ne change ni les règles du jeu politique ni la structure de cette économie occulte. Seules les politiques publiques, qui changent radicalement, entraînant une lutte entre bandits sédentaires et une réorganisation des réseaux de grande corruption», juge Mohammed Hachemaoui. Mais la machine de la corruption, «huilée» par les booms pétroliers des années soixante-dix, se grippe avec l'effondrement des cours du pétrole, début 1985, ce qui prive les tenants du pouvoir de la rente des hydrocarbures. Conséquence directe, la révolte d'Octobre qui ouvre une nouvelle séquence politique, mais sans remettre

fondamentalement en cause la nature autoritaire du système politique. La tentative audacieuse du gouvernement des réformateurs s'est heurtée à une résistance des blocs autoritaires.

«LA VIOLENCE COMME COMBUSTIBLE...»

La parenthèse post-Octobre 1988 est vite fermée pour en ouvrir une autre, plus longue et surtout désastreuse. Les années de terrorisme. Une phase où le phénomène de corruption «se généralise à l'ombre de la violence politique», affirme M. Hachemaoui.

«Les financements exceptionnels permettent, au moment où l'économie algérienne est désormais sous l'influence de réseaux de 'bandits sédentaires' et de 'bandits vagabonds', d'injecter en quatre années (1994-1998) 22 milliards de dollars. Alors que la compétition pour la capture des pouvoirs d'Etat fait rage entre les prétoriens, les monopoles changent de statut, passant du secteur public aux magnats privés. L'appareil commercial des monopoles est ainsi remplacé par des oligopoles directement liés aux principaux chefs prétoriens. Le marché des importations, qui représente durant ces années de violence entre 10 et 11 milliards de dollars, tombe ainsi sous le contrôle de magnats liés à l'élite militaire et civil de l'Etat prétorien», dissèque-t-il.

Ce cycle est marqué par le règne des gouvernants «jouissant d'un pouvoir non contrôlable et non imputable qui érigent, à l'ombre de l'extraversion de l'économie et de la privatisation de la violence, des oligopoles commerciaux grâce auxquels ils sont très rapidement devenus, l'insécurité favorisant la prédation rapace, de puissants (protecteurs de) magnats dans l'importation de produits alimentaires, de médicaments, de matériaux de construction, etc. Les marchés d'importation sont ainsi répartis entre prétoriens au gré des rapports de force», ajoute le politologue. Une situation qui fait dire à M. Hachemaoui que la violence a servi de «combustible à la corruption». Il brocarde «la privatisation de la violence qui a installé un épais écran de fumée empêchant de repérer what's really going on (ce qui se passe réellement) : les échanges corrompus, les privatisations frauduleuses, les transferts de la rente, les conflits d'intérêt, le détournement des fonds publics, la constitution d'oligopoles privés». Dans ce climat de terreur, la prise de parole est fatale.

Dans ce processus historique dont la corruption a été au cœur de la construction de l'autoritarisme, «la communauté politique algérienne serait-elle colonisée par ce fléau ?» s'est interrogé Mohammed Hachemaoui, qui n'a pas manqué de rappeler que la II^e République italienne est née grâce à la campagne «mains propres» menée par des juges indépendants qui a précipité la chute de la I^{re} République pour affaires de corruption. En Algérie, ce phénomène dévastateur constitue l'ADN du régime politique mis en place dès l'indépendance. Pourrait-il un jour en être de même chez nous pour conduire à la fin de l'ordre autoritaire ?

Hacen Ouali

H2iT
Filiale Informatique

MASTER

Professionnelle en informatique

Promo 09

Avec certification

Alger Les sources
021 56 32 32
021 56 47 11

Oran Emir abd Elkader
0560 93 94 03
0797 76 96 33

Batna
0560 93 94 02
0770 12 20 67
Hébergement disponible

Option: systèmes & réseaux / systèmes d'informations.
Acces: licence, ingénieur, Bac + 3 en informatique.
Mode: cours du jour - Cours du soir - Week-end.

Diplôme Français (Ms2i)
Diplôme délivré exclusivement par l'école
d'ingénieur 3iL - limoges -France / Cci Limoges

Entreprises: Tél: 021 56 20 66
Fax: 021 56 32 34
commercial@ibnrochd.com

www.ibnrochd.com/h2it



M. BOUMGHAR DÉCORTIQUE L'ARSENAL RÉPRESSIF DU RÉGIME

«On veut étouffer toute expression pacifique organisée»

Deuxième intervenant aux Débats d'El Watan qui se sont tenus ce samedi à la salle Cosmos (Riadh El Feth) : Mouloud Boumghar. Juriste talentueux, spécialiste en droit international public et activiste connu pour son engagement en faveur des victimes de disparitions forcées aux côtés du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), Mouloud Boumghar a présenté un excellent exposé où il s'est attaché à démontrer, avec une extrême précision, les mécanismes juridiques d'étouffement des libertés publiques dans notre pays. Mouloud Boumghar a entamé sa communication en pointant la duplicité du régime en matière des droits humains. «L'autoritarisme, comme le régime actuellement en place, ne peut pas s'accommoder d'une situation politique et juridique d'un Etat de droit dans lequel les droits de l'homme et les libertés publiques seraient effectivement respectés», observe-t-il de prime abord. Le juriste souligne que ce type de régimes peut même aller jusqu'à «proclamer son attachement au respect des droits de l'homme et des libertés». «Il le fait dans le discours politique, il inscrit aussi la protection des droits de l'homme dans les textes fondamentaux, il ratifie les conventions internationales. Mais tout cela n'est évidemment qu'une adhésion formelle. Elle sert à lui donner, à peu de frais, une image de respectabilité face à son opinion mais surtout sur la scène internationale.» Tout au long de son exposé, Mouloud

Boumghar s'emploiera à mettre à nu la machine coercitive du régime en décortiquant les pratiques liberticides qui asphyxient le champ politique, associatif et syndical. Le conférencier commence par l'examen de la codification de l'espace public et les conditions d'exercice du droit de réunion et de manifestation sous nos latitudes. «La liberté de réunion pacifique est consacrée par la constitution de 1996», note-t-il en référence à l'article 41 de la Loi fondamentale. «Mais depuis la marche du 14 juin 2001, il y a interdiction de toute marche à Alger. C'est une décision complètement abusive du chef du gouvernement, sans aucun fondement juridique», martèle le juriste.

«AUTANT INTERDIRE LES MATCHS DE FOOT!»

Mouloud Boumghar s'est attardé, ensuite, sur les arguments fallacieux du régime pour motiver ces interdictions. «On nous dit que c'est par crainte pour la sécurité des citoyens lorsqu'ils manifestent. Pourtant, on n'interdit pas les matchs de foot alors qu'il y a beaucoup de violence à la sortie des stades. Si on suit cette logique, il aurait fallu dans ce cas interdire toute manifestation sportive.» Une argutie qui prête à sourire suggère l'orateur : «L'ironie, c'est de dire que c'est pour protéger les manifestants qu'on leur interdit de manifester», lâche-t-il, avant d'ajouter : «C'est un argument qui a été avancé en 2011 par le ministre de l'Intérieur. Mais c'est à l'Etat d'offrir les conditions pour que

la manifestation se déroule en toute sécurité. Si on devait appliquer l'article 41 de la Constitution, le déploiement impressionnant des forces de police à Alger à la moindre manifestation aurait dû servir à protéger les manifestants et non à les empêcher de manifester.» Autre justification rapportée par le juriste : «Vous n'êtes pas représentatifs», dit-on aux organisateurs. Et Mouloud Boumghar de commenter : «Ce sont les gouvernants qui doivent être représentatifs du peuple, les citoyens, eux, ne font qu'exercer un droit fondamental. C'est une inversion complète du rapport politique.» La loi 91-19 du 2 décembre 1991 relative aux réunions et manifestations publiques, qui modifiait la loi 28-89 du 31 décembre 1989 «est, elle-même, marquée du sceau de l'autoritarisme en instituant un régime d'autorisation au lieu du régime déclaratif de la loi de 1989», précise-t-il.

«DÉLIT DE SOLIDARITÉ»

Mouloud Boumghar rappelle que même ainsi, «les autorisations, le plus souvent, ne sont pas accordées». Pour lui, ce dispositif qui « vise à empêcher des actions pacifiques structurées favorise l'émeute ». «Ces interdictions entretiennent la violence sociale. On étouffe dans l'œuf toute expression publique collective, pacifique et organisée, et toute forme de contre-pouvoir.» L'une des conséquences de cette situation, appuie le conférencier, «est que cela entretient la peur des marches et des manifestations. On les présente

comme une source de débordements potentiels, et un risque de déstabilisation du pays».

Le juriste cite également l'arsenal répressif véhiculé par le code pénal «qui nous dit que toute manifestation sans autorisation est considérée comme un attroupement non armé» (article 97). Les manifestations pour l'eau, le logement ou le chômage sont rangées dans le même sac, déplore-t-il. Une «infraction» qui vaut à ses auteurs, généralement, des «condamnations avec sursis». «Mais quand vous collectionnez les sursis et que vous êtes dans une situation précaire, cela vous dissuade de manifester», relève le juriste. Mouloud Boumghar mentionne, dans la foulée, l'amalgame sciemment entretenu avec les activités subversives, et, par extension, terroristes. Il évoque, par ailleurs, un nouveau «délit» institué par la jurisprudence autoritaire, et qu'il appelle «le délit de solidarité». «Vous avez une grève des greffiers, un chômeur se joint à eux par solidarité et il se voit condamné. C'est une manière de compartimenter la société. Dans l'esprit du régime, les revendications doivent rester catégorielles.»

«LE POUVOIR NE PARLE QU'À LUI-MÊME»

Abordant l'état des libertés syndicales, le conférencier note que là aussi, comme pour les droits de l'homme, le droit syndical est reconnu dans les textes (cf loi 90-14 du 2 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical). «C'est joli sur le papier» sourit-il, mais pour ce qui est de la reconnaissance des organisations syndicales, c'est une autre histoire. «L'administration refuse le plus souvent de délivrer un récépissé d'enregistrement de la déclaration de constitution. Les syndicats autonomes subissent ainsi le même traitement que les associations», affirme l'orateur. Ce à quoi s'ajoute tout le répertoire des «entraves classiques» actionnées par le régime «comme de déclarer une grève illégale par la justice». «En mai 2010, la Maison des syndicats, tenue par le Snapap, avait fait l'objet d'une fermeture administrative sur décision du wali d'Alger. C'était à la veille du Forum des syndicats maghrébins». Le conférencier rappelle aussi l'épisode

du Forum social mondial qui s'est tenu récemment en Tunisie : «Plus de 90 participants, dont de nombreux syndicalistes, ont été empêchés de quitter le territoire national alors qu'une délégation soutenue par le pouvoir a pu passer les frontières pour aller porter la bonne parole en vantant la stabilité du pays.» Pour Mouloud Boumghar, «le but ultime de ces manœuvres est de faire échec au pluralisme syndical. Le pouvoir veut un seul interlocuteur : l'UGTA. Il ne veut se parler qu'à lui-même».

Analysant le dispositif réglementaire régissant le monde associatif, le juriste souligne le caractère répressif de la nouvelle loi sur les associations (loi 12-06 du 12 janvier 2012). Il cite, à l'appui, cette technique dont les autorités usent et abuse, et qui consiste à refuser systématiquement le récépissé d'enregistrement à des associations dédiées à des problématiques «sensibles» type lutte contre la corruption. «La nouvelle loi est passée à un régime d'autorisation. Elle rend la démarche plus compliquée et la dissolution facile», dissèque-t-il.

«LES ALGÉRIENS NE SONT PAS CHEZ EUX»

A titre d'exemple, l'article 39 dit : «Il est procédé à la suspension d'activité de l'association ou à sa dissolution en cas d'ingérence dans les affaires internes du pays.» Mouloud Boumghar s'en agace avec véhémence : «Les Algériens ne sont pas chez eux. Sur la voie publique, ils ne sont pas des citoyens. Ils ne sont pas non plus des citoyens lorsqu'ils veulent s'occuper des affaires de leur pays. On casse toute possibilité d'aller à contre-courant (de l'ordre établi).» Et de conclure : «Les constantes du régime restent les mêmes. C'est un régime répressif et qui est impuni lorsqu'il viole les droits de l'homme. Il continue à agir dans l'opacité, il ne rend pas de comptes. Mais tout cela témoigne d'une grande crainte du peuple et d'une grande crainte de la société. Finalement, c'est un régime qui fait preuve d'une grande faiblesse.»

Mustapha Benfodil

■ En raison du manque d'espace, le compte rendu de la conférence du sociologue Abdelkader Lakjaj sera publié dans notre édition de demain.

«LA LEVÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE A OCTROYÉ DE LARGES POUVOIRS À L'ARMÉE»

Revenant sur les derniers changements opérés au sein du DRS, notamment en supprimant le Service central de la police judiciaire, Mouloud Boumghar y voit un mouvement purement formel. Il rappelle que dans le code de procédure pénale, les agents du DRS ont qualité d'officiers de la police judiciaire. Il insiste également sur le fait que la levée de l'état d'urgence a été accompagnée d'une batterie de textes (comme l'ordonnance 11-03 du 23 février 2011) qui «octroient des pouvoirs élargis à l'armée sous couvert de lutte antiterroriste». «La police politique et le DRS et, plus largement, l'armée, gardent des pouvoirs très étendus qu'ils ne mettent évidemment pas au service des droits de l'homme et témoignent d'une

militarisation accrue du régime», assène le conférencier. Mouloud Boumghar estime que la dissolution du service de presse du DRS n'a rien de révolutionnaire, en faisant remarquer que ledit service «a été transféré à l'état-major de l'ANP». «Cela signifie que l'armée veut contrôler la presse. Dans ce cas, je ne vois pas en quoi on est sortis de la militarisation», dit-il. Commentant le limogeage du colonel Fawzi, il lâche : «Le colonel en question, on ne sait toujours pas qui il est. On ne connaît pas son nom de famille. On ne connaît que son prénom.» Et de s'interroger malicieusement : «Est-ce qu'on peut contrôler les actes de quelqu'un dont on ne connaît même pas le nom ?»

M. B.

AVIS DE RECRUTEMENT

SARL MOKABLI recrute

Un ou une secrétaire du directeur général

Maîtrisant l'outil informatique ainsi que les langues arabe et française, la connaissance de l'anglais sera appréciée.

Les candidates et candidats sont priés d'adresser leurs demandes accompagnées d'un curriculum vitae :

* par voie postale :

Entreprise Mokabli,
route de Berbessa, Koléa, Tipasa.
Fax : 024 48.11.32
Courriel : snc_mokabli@yahoo.fr

IMPORTANTE MULTINATIONALE

RECRUTE

03 traducteurs interprètes anglais –français et vice versa

Principales tâches :

Assurer l'interprétariat lors des réunions ou visites de sites, ainsi que la traduction des documents administratifs et techniques dans le domaine «Oil and Gas».

Lieu de travail :

- 02 traducteurs à Sharjah (UAE)
- 01 traducteur à Alger

Avantages :

- Salaire intéressant avec un emploi stable
- Diplôme de traducteur-interprète
- Agé(e) de plus de 30 ans et avoir au moins 05 années d'expérience
- Maîtrise de l'outil informatique.

Si vous correspondez à ce profil, merci d'envoyer votre CV en anglais au e-mail suivant :
Algeria.cv@Petrofac.com
ou au fax : 021 89 15 54

Important BET Alger recrute dans l'immédiat des ingénieurs :

Génie civil, béton et charp. métallique, électricité (c. fort et faible), HVAC, fluides, VRD

Exp. 15 ans et plus, ayant exp. chantier 05 ans min., ayant travaillé hôpitaux souhaité, p. consulting.

Transmettre diplôme + CV à l'adresse
Email : arch.recru@yahoo.fr

Société internationale, spécialisée dans les systèmes d'instrumentation et contrôle dans le domaine des Hydrocarbures et Production d'Énergie

cherche pour sa filiale à Alger un

Un responsable administratif

Son profil

- Etudes : Master en économie ou équivalent
- Maîtrise de la langue anglaise
- Maîtrise de l'outil informatique et notamment des logiciels de gestion administrative
- Expérience minimum 3 ans dans une structure de gestion administrative.

Les candidatures avec CV et lettre de motivation

doivent être adressées à :

humanresources@sse.cc

à l'attention de M. Niccolo

Chieroni - Code de l'annonce : DZ-1013

Les candidats répondant aux critères seront convoqués à Alger au bureau de la Société pour un entretien en vue du recrutement.